

**COMORES AVIATION**  
 Route Carniche, Itsangajou  
 Immeuble ex "Superzee",  
 Moroni - RF des Comores  
 Moroni : Tél : (269) 73 34 00  
 (269) 73 33 38  
 Fax : (269) 73 34 01  
 Anjouani : Tél : 71 94 82 / Fax : 71 64 82  
 Mohéli : Tél : 72 83 84  
 Mayotte : Tél : 81 62 00  
 Fax : 81 62 01  
 1. Point de vente : Agence AL-WATWAN  
 2. Point de vente : Agence AL-WATWAN  
 3. Point de vente : Agence AL-WATWAN

# AL-WATWAN

LE PREMIER JOURNAL DES COMORES

Environnement  
 Elaboration  
 d'un cadre  
 national  
 de biosécurité  
 Lire page 9

## ACTUALITE

### Colloque international des Droits de l'homme "L'Etat doit s'inscrire dans l'universalité et l'interdépendance..."

La faculté des Droits de l'université des Comores (ex IPERE) a abrité, du 28 août au 1er septembre, le deuxième colloque international sur les droits de l'homme ouvert sur les Africaines de l'Océan indien, après Madagascar l'année dernière. Organisé par l'Union interafricaine des droits de l'homme (UIdh), la Fondation comorienne des Droits de l'Homme (Fedh) et la Coordination Nationale des Associations de Développement (Cnad) en partenariat avec le ministère comorien de la Justice et des Droits de l'Homme et l'appui du système des Nations Unies et la coopération française. Les travaux ont été placés sous le haut patronage du président de la République, le colonel Azali Assoumani.

Par Antufai Soidri

Le colloque avait, entre autres, objectifs celui de voir dans quelle mesure les droits de l'homme ; d'échanger d'expériences entre les sections nationales de l'Océan indien ; de consolider l'approche de l'UIdh en matière de promotion, protection et défense des droits de l'homme dans la zone ; de stabiliser les gouvernements de la région de tenir compte des droits de l'homme dans la conception et la mise en œuvre des plans nationaux de développement ; et surtout d'établir un réseau de partenariat nécessaire pour la mise en place d'un observatoire des droits de l'homme et de la bonne gouvernance dans l'Océan indien. En ouvrant les travaux samedi après-midi, le chef de l'Etat a cité l'article 22 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui stipule : "Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques,

sociaux et culturels, indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays", pour afficher l'importance d'une telle assemblée. Le chef de l'Etat a déclaré que "l'histoire des Nations est jalonnée de tragédies. Depuis l'aube des temps, le pouvoir a maintes fois, été un instrument d'oppression". Sur ce, il a fait un rappel des grandes étapes de l'histoire contemporaine à travers lesquelles le droit de l'homme a gravement souffert : l'esclavage, la colonisation, les guerres, les génocides, la folie meurtrière des hommes, l'autoritarisme.

Le colonel Azali Assoumani, saisissant l'occasion, a réitéré sa conviction en disant que "l'Etat doit s'inscrire dans l'universalité et l'interdépendance des principes unanimement recon-

nus et acceptés qui régissent le monde aujourd'hui et qui privilègient l'homme, son épanouissement et son bien être". Le colloque a regroupé des délégations venant de Madagascar, de Maurice et des Iles Comores. Etait également présent le Haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme en Afrique, Madame Sibaka Tsemo, assistée par la coordinatrice du système des Nations Unies à Moroni, Mme Giuseppina Mazza.

La cérémonie d'ouverture, comme celle de clôture, a été honorée de la présence des membres du gouvernement et de l'Assemblée de l'Union et des représentants des Iles autonomes, des membres du corps diplomatique accrédités aux Comores.

Durant quatre jours de travaux, plusieurs thèmes relatifs au droit du citoyen ont été abordés notamment "le respect

des droits de l'homme pour la paix dans le monde ; la charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; la résolution des conflits en Afrique ; le rôle de la société civile dans l'éducation et la culture de la paix ; le droit de la famille, de l'enfance et de la femme". Le professeur camerounais Kapet De Bana, Coordonnateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (U I D H) chargé des Iles Africaines de l'Océan Indien, a joué pleinement son rôle de pédagogue et de conseiller tout au long des exposés. Les différents thèmes ont été présentés par des experts nationaux et internationaux (magistrats, professeurs, docteurs) suivis de débats au cours desquels les participants ont eu l'occasion de s'exprimer et discuter sur les différents points à l'ordre du jour pour en savoir plus afin de pouvoir jouer leur rôle en tant qu'acteur de la société civile pour la promotion, la protection et le respect des valeurs communes de l'humanité. Un échange d'expériences entre les sections nationales de l'Océan Indien a eu lieu durant ces quatre jours. Ce qui constituera le point de départ pour une prise de conscience des problématiques existantes et la concertation sur les actions à prendre pour renforcer la promotion des droits humains dans leur acception la plus large aux Comores et dans la région de l'Océan Indien.

Au terme du colloque, une charte des résolutions nationales a été établie et présentée à la cérémonie de clôture présidée par le Vice-président chargé du ministère des Droits de l'homme, Ben Massoud



Rachidi, représentant le chef de l'Etat, empêché. Dans le discours de clôture des travaux, le vice-président a affirmé la détermination du gouvernement de l'Union à s'engager pour la protection des Droits de l'homme aux Comores, en particulier, et en Afrique, en général.

### Résolutions Nationales

- 1- Le colloque considère que la famille est l'instabilité sociale qui assure la stabilité sociale, économique, culturelle et spirituelle et de ce fait nécessite qu'elle soit renforcée, consolidée pour un développement durable en conformité avec les grands principes de la CEDEF, la CDE, le protocole Africain de la femme en renforçant la participation de la femme aux sphères économiques, culturelles et sociales.
- 2- La société civile Comorienne reconnaît que l'Etat a ratifié certaines conventions qui représentent une avancée progressive mais il nous faut consolider davantage par la ratification des conventions suivantes :
  - a)- la convention relative au statut de Rome sur le tribunal Pénal International.
  - b)- le pacte International relatif aux droits civils et politiques
  - c)- le 1er protocole relatif aux droits civils et politiques
  - d)- le 1er protocole relatif à la convention des droits de l'enfant.
- 3- Le colloque estime que la mise en place de la commission Nationale des Droits de l'Homme consolidera la volonté politique de l'Etat pour un développement durable.
- 4- Le colloque estime que les conditions des prisons nécessitent une attention particulière pour qu'elles soient en conformité avec les principes des droits de l'homme et du droit International Humanitaire.
- 5- Le colloque affirme que la société civile est un secteur incontournable dans la prise des décisions, de conception et la mise en œuvre des grands axes nationaux et régionaux de développement selon les grands principes de la bonne gouvernance, de la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable comme le définissent les Nations Unies et les autres institutions internationales bi et multilatérales ; ce qui implique que la société civile doit être dotée des moyens logistiques, techniques et institutionnels.
- 6- Le colloque a pris note de la résolution des chefs des pays SADC sur la bonne gouvernance et la tenue des élections transparentes et démocratiques dans le contexte de la mondialisation et recommande à ce que l'Etat Comorien y adhère effectivement.
- 7- Le colloque fait un appel aux autorités gouvernementales pour que les grands principes des droits de l'homme et de la bonne gouvernance soient considérés comme les bases fondamentales dans toutes les stratégies de développement durable du pays.
- 8- Le colloque a pris la décision du conseil des ministres de la commission de l'Océan Indien pour la mise sur pied d'un observatoire des droits de l'enfant et recommande que les organisations engagées dans la promotion et la protection de l'enfant soient adhérentes.
- 9- La Fondation Comorienne s'engage à mettre en œuvre le suivi des résolutions et recommandations de ce colloque en partenariat avec les autres organisations de la société civile, les autorités gouvernementales et les institutions bi et multilatérales.

### EDITORIAL

#### Tout droit dans ses droits

L'ancement du premier rapport sur les objectifs de développement pour le millénaire, atelier de validation du document national sur l'insécurité alimentaire dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, réflexion nationale sur l'élaboration d'une stratégie et des outils de plaidoyer en faveur du code de la famille, cri d'alarme pour plus de vigilance face à la pandémie du SIDA... C'est dans ce contexte imbriqué d'une prise de conscience sur la nécessité d'assurer la viabilité du bien être individuel et social que Moroni se sent très fière de faire vivre dans son paysage pittoresque où l'espoir escorte le dénouement heureux d'une crise, la déclaration universelle des droits de l'homme. Oui, en effet, la capitale nationale vient d'accueillir pendant une semaine le deuxième colloque international sur les droits de l'homme organisé par la Fondation comorienne des droits de l'homme et l'Union interafricaine des droits de l'homme. L'initiative est rendue possible grâce à une contribution importante des partenaires bi et multilatéraux notamment le système des nations unies et l'ambassade de France et surtout à l'engagement des autorités nationales. Evidemment de non moindre importance pour les Comores qui viennent de parachever la mise en place de ses institutions et prêts à assumer avec espoir et fierté le destin commun des Iles et de la population. Evénement qui vient encore une fois élargir la portée des espérances nées de la réconciliation nationale. Il tient tout d'abord par le geste de grande disponibilité et de bonne foi du chef de l'Etat dont la présence à l'ouverture du colloque et le message adressé à l'occasion, ont beaucoup contribué à raffermir l'optimisme dans l'assistance. Le professeur Kapet De Bana, coordonnateur de l'Union Interafricaine des droits de l'homme en fera l'honneur et qualifiera le geste de bonheur pour le colloque. L'événement tient ensuite de l'image forte d'unité qu'il a revêtu tout au long du débat, une unité totale et totalement pacifique, réunissant dans le même idéal, civil et militaire. L'assistance a beaucoup apprécié l'intervention faite par un officier comorien au nom de l'armée nationale sur le concept universel de droits de l'homme. L'événement tient enfin de ce réflexe de solidarité tant au niveau national que régional et international, qui a caractérisé la tenue de ce colloque. L'objectif étant pour tous, la dignité humaine. Le chef de l'Etat a été, on ne peut plus clair et franc dans son discours d'ouverture : "le concept des droits de l'homme a-t-il dit, est vaste et complexe. Il renferme des réalités diverses et variées, jamais totalement atteintes, toujours à parfaire et à préciser, parce que tributaires des différentes évolutions qui caractérisent la société et souvent difficilement maîtrisables". Ce qui, importe, dit-il, est la volonté de partager. Et c'est la conviction qui l'a

### Droits de l'Homme à Moroni

#### Kapet De Bana parle d'un colloque à quatre bonheurs

L'expert camerounais, le professeur Kapet De Bana qualifie le Colloque International organisé à Moroni, du samedi 28 août au mercredi 1er septembre, d'assemblée de "paix et de quiétude". La participation du chef de l'Etat et d'un bon nombre de femmes, le choix d'un thème, développement démocratique et durable, conforme à la devise de l'Etat ainsi que le thème même des assises sont, pour lui, "quatre bonheurs" qu'il vient de percevoir dans ce colloque. Le professeur Kapet De Bana a été surtout marqué par la présence du président de l'Union des Comores, le colonel Azali Assoumani. Un acte qu'il trouve contraire aux habitudes de ses pairs africains ou asiatiques qui ne trouvent pas le temps de se présenter à des telles ren-



"Cette présence physique du père de la nation est mon premier bonheur", a-t-il avancé. L'autre angle qui a attiré l'attention de l'expert camerounais, ce qui peut être son second bonheur, est le fait que le colloque "se soit déroulé entre les mains des femmes". C'est donc, disait-il, "un col-

loque de paix et de quiétude sociale". Il a loué la sage décision du président de l'Union des Comores de nommer une femme, en la personne de Mme Chouhour, à la Délégation des droits de l'homme. Ce qui exprime combien le colonel Azali Assoumani "attache une gran-